

La qualité de l'air en question sur le territoire du Pays de Douarnenez
Contribution à l'agenda 21 d'Elisabeth Hascoet,
conseillère municipale à Douarnenez, pour les Verts, Juillet 2010

Nous nous permettons de contester l'affirmation relevée dans le diagnostic sur la bonne qualité de l'air. Des études connues attestent que les activités agricoles intensives et notamment les élevages hors sol génèrent des pollutions inquiétantes pour la santé (ammoniac, pesticides, hydrogène sulfuré), sans compter l'impact du méthane sur l'effet de serre. Or, il se trouve que ces activités agricoles sont très présentes sur la commune. Nous demandons donc que cette affirmation sur la présumée bonne qualité de l'air soit enlevée du diagnostic, que des analyses soient effectuées et des actions correctrices décidées pour diminuer fortement ces polluants, avec leurs risques pour la santé humaine ou pour les évolutions climatiques : aider techniquement et financièrement les exploitants à changer leurs pratiques agricoles, introduire l'agriculture biologique, aujourd'hui absente, sur le territoire (aides à l'installation ou à la reconversion). Plus de détails ci-dessous :

1. Des affirmations répétées et sans fondement

Dans le diagnostic, au volet santé, on peut relever à plusieurs reprises l'affirmation non prouvée que la qualité de l'air sur le territoire

"En terme de santé, l'attention doit être portée d'une part sur la qualité des eaux et, d'autre part, sur le confort des logements même si par ailleurs la bonne qualité de l'air est favorable."

"Le principal atout réside dans l'excellente qualité de l'air qui participe à l'image positive du territoire."

"L'état des lieux rappelle que l'attention doit être portée d'une part sur la qualité des eaux et, d'autre part, sur le confort des logements même si par ailleurs la bonne qualité de l'air est favorable."

2. Des pollutions de l'air avérées, d'origine agricole

Des études existent sur les pollutions de l'air liées aux pratiques agricoles intensives : pesticides, ammoniac, protoxyde d'azote, méthane.

► **D'après l'ADEME** : Le modèle agricole intensif est à l'origine de pollutions de l'air qui *"méritent beaucoup d'attention : l'ammoniac (élevage) et les produits phytosanitaires, polluants préoccupants."*

source ADEME http://www.ademe.fr/bretagne/actions_phares/air/index.asp

► **D'après AIR BREIZ** : Les polluants caractéristiques du secteur agricole sont l'ammoniac, le protoxyde d'azote et le méthane qui sont principalement liés aux activités d'élevage. Les pesticides épandus sur les cultures peuvent également se retrouver dans l'atmosphère.

Source AIR BREIZ <http://www.prqa-emissions-bretagne.fr/index.php/Resultats/Les-phytosanitaires.html>

► **D'après le Plan régional pour la qualité de l'air 2009** :

● **Constat** : Un des enjeux importants pressentis pour la qualité de l'air en Bretagne est lié à la présence généralisée des produits phytosanitaires. Les impacts sanitaires potentiels nécessitent une vigilance accrue, du fait de la persistance, de la toxicité croissante et de la dispersion des molécules auxquelles l'ensemble des bretons est soumis.

Enfin, le littoral costarmoricain et finistérien est particulièrement affecté par les taux

importants d'ammoniac, qui est néfaste en soi et qui participe au phénomène d'eutrophisation et de prolifération d'algues vertes : dégagement de sulfure d'hydrogène (H₂S) et gènes olfactives.

● **Perspectives** : Pour la qualité de l'air, seule une politique volontariste peut faire entrevoir une baisse significative des émissions liées aux élevages d'ici 2015, le méthane, l'ammoniac et le protoxyde d'azote étant très étroitement liés aux systèmes bretons.

En ce qui concerne les produits phytosanitaires, une diminution globale de leur utilisation sera probablement observée en lien avec le renforcement de la réglementation et des efforts de la profession. L'agriculture biologique sera probablement confortée mais son poids lui permettra-t-il de peser de manière significative à l'échelle régionale ?

source Conseil Régional de Bretagne <http://qualitedelair.region-bretagne.fr/?q=node/105>

3. Des risques probables de pollution de l'air sur le territoire communautaire

D'après les données fournies par le diagnostic (qui demanderaient à être précisées), l'agriculture "est une filière importante pour le territoire". "représente un poids économique certain". La surface agricole utile occupe entre 70 et 78% de la superficie communale dans les communes rurales. Le nombre d'exploitations agricoles s'élève à 140, ainsi caractérisées :

● **Importance des élevages** :

Les 140 exploitations agricoles se répartissent comme suit :

- élevages laitiers (environ 60% des exploitations souvent en polyculture sauf à Douarnenez : 40%),
- élevages porcins et de volailles dont la moitié avec le statut d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE),
- exploitations maraîchères dont un nombre important de petites exploitations en vente directe : 5 autour de Douarnenez.

● **Des productions intensives** que révèlent les excédents d'azote sur les sols et les taux de nitrates dans l'eau :

Les productions d'azote issues des déjections animales des élevages hors-sol restent en excédent dans les communes du Canton de Douarnenez avec une pression de 180 kg/ha pour une norme fixée à 170.

● **Très peu d'agriculteurs biologiques** :

L'agriculture biologique, quant à elle, n'est pratiquement pas représentée sur le territoire.

4. Des analyses de l'air nécessaires

En confrontant ces données, même partielles, aux connaissances sur les risques de pollutions de l'air liées aux pratiques agricoles intensives (élevages hors sols), il est permis de présumer que la qualité de l'air n'est pas aussi bonne qu'affirmé dans le diagnostic.

Nous demandons donc que cette affirmation sans fondement soit ôtée du diagnostic et que soit procédé à des analyses de la qualité de l'air en différents points du territoire, que soient évalués les risques pour la santé des habitants, et mises en place des actions volontaristes pour faire disparaître ces risques.

Annexe : L'exemple de Mordelles : Étude de produits phytosanitaires

Pour exemple, une étude réalisée en 2005 uniquement sur les pesticides dans la commune de Mordelles, près de Rennes concluait ainsi : "on retrouve des phytosanitaires dans l'air, avec une grande diversité des molécules représentées

(autorisées ou non), et une toxicité importante des produits. La rémanence forte de certaines molécules permet leur transport sur de grandes distances."

Air Breizh mène chaque année, depuis 2002, des campagnes de mesure de produits phytosanitaires en milieu urbain ou périurbain, au printemps et en été, saisons les plus "chargées" en termes de présence des phytosanitaires dans l'air ambiant.

Lors de la campagne 2006, se déroulant à Mordelles, du 12 avril au 5 juillet, 20 phytosanitaires ont été détectés sur 85 composés recherchés.

Dix de ces substances actives sont considérées comme toxiques (dose journalière admissible (DJA) inférieure ou égale à 0,01 mg/kg/jour) : l'alachlore, le chlorothalonil, le chloropyrifos-éthyl, le diazinon, l'éthoprophos, la fenpropridine, le fenpropimorphe, le lindane (G-HCH), l'hexaconazole et la trifluraline.

À noter que le lindane, retrouvé dans 50% des échantillons, est interdit d'utilisation depuis 1998.